

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux procédés et méthodes de la CDS – Modifications d'ordre administratif – Nouveau type d'instrument de capital

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis, déposé par CDS, d'entrée en vigueur de modifications d'ordre technique visant à ajouter au fichier principal des valeurs le nouvel instrument de capital « certificat canadien d'actions étrangères » afin de résoudre un problème de cohérence administrative. Les modifications proposées s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation habituelle et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

Les modifications prendront effet dès la réception, par la CDS, des approbations réglementaires requises.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux procédés et méthodes de la CDS – Modifications d'ordre administratif – Instructions de virement bancaire

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis, déposé par la CDS, d'entrée en vigueur de modifications d'ordre technique visant à mettre à jour les procédés et méthodes externes afin que l'adresse du bénéficiaire et du client de la commande soit ajoutée aux instructions de virement bancaire actuelles. Le changement visé découle de modifications apportées à un certain nombre de règlements de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* par le ministère des Finances du Canada.

Les modifications prendront effet dès la réception, par la CDS, des approbations réglementaires requises.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Nouveau type d'instrument de capital

A. DESCRIPTION DU PROJET DE MODIFICATION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées des Procédés et méthodes peuvent être consultées et téléchargées à partir de la [page Documentation](#) du site Web de la CDS.

Description des modifications proposées

Le nouveau type d'instrument de capital suivant a été ajouté au Fichier principal des valeurs (« FPV ») afin de résoudre un problème de cohérence administrative :

certificat canadien d'actions étrangères (« CDR »)

Les Procédés et méthodes ci-dessous ont été mis à jour afin de tenir compte de ce nouveau type d'instrument de capital :

- Procédés et méthodes de l'agent des transferts, paragraphe 1.6 – Types et sous-types de valeurs et types d'effets (page 14)
- Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX, alinéa 3.3.1 – Types et sous-types de valeurs et types d'effets (page 58)

Les modifications des Procédés et méthodes de la CDS sont soumises à l'examen et à l'approbation du Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Les membres du CADS, qui comprennent des représentants des adhérents de la CDS, se réunissent tous les mois.

Les modifications susmentionnées ont été examinées et approuvées par le CADS le 28 octobre 2021.

B. CLASSIFICATION – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications d'ordre technique des procédés et méthodes de l'exploitation habituelle et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Conformément à l'annexe A (intitulée « Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC ») de l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») datée du 4 juillet 2012 et modifiée par la suite, et à l'annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2012-PDG-0142 de l'Autorité des marchés financiers, telle que modifiée par la suite, la CDS a établi que les présentes modifications proposées entreront en vigueur après la réception des approbations réglementaires.

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Deanna Crofts
Gestionnaire principale
Services d'accueil et d'enquête de la CDS

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1S3

Téléphone : 416 365-8455
Courriel : deanna.crofts@tmx.com

CHAPITRE 3 ACTIVITÉS D'ÉMISSION
Identification des valeurs

3.3.1 Type et sous-type de valeurs, et type d'effets

Le tableau ci-dessous contient la liste des types de valeurs, des sous-types de valeurs et des types d'instruments utilisés par le CDSX pour identifier les valeurs.

Titres du marché monétaire		
Types de valeurs	Sous-types de valeurs	Types d'effets
Titres d'emprunt (D)	Marché monétaire (MM)	Acceptation bancaire (BA) Billet de dépôt au porteur (BDN) Billet des gouvernements provinciaux (PN) Billet municipal (MN) Bon du Trésor américain (UTB) Bon du Trésor du gouvernement du Canada (CTB) Bon du Trésor municipal (MTB) Bon du Trésor provincial (PTB) Certificat de dépôt (CD) Certificat de placement garanti (GIC) Papier commercial (CP) Papier commercial à échéance reportable (ECP)

CHAPITRE 3 ACTIVITÉS D'ÉMISSION
Identification des valeurs

Titres du marché non monétaire		
Types de valeurs	Sous-types de valeurs	Types d'effets
Titres d'emprunt (D)	Obligation négociable (MB)	Autre obligation négociable (OMB) Obligation à prime du Canada (CPB) Obligation d'épargne du Canada (CSB) Obligation d'épargne provinciale (PSB) Obligation de société (CRP) Obligation du gouvernement du Canada (CDA) Obligation municipale (MUN) Obligation ou billet du Trésor américain (UTO) Obligation provinciale (PRV)
	Instruments démembrés (SI)	Capital (PRN) Coupon (CPN) Paieement (PMT) Reçu (PTB)
	Bloc de composantes détachées (PK)	Bloc (PKG)
	Adossé à des créances (AB)	Obligation hypothécaire du Canada (CMB) Titre adossé à des créances mobilières (MBS) Titre adossé à d'autres créances (OAB)

Titres de participation		
Types de valeurs	Sous-types de valeurs	Types d'effets
Titres de participation (E)	s.o.	Action ordinaire (CM) Action privilégiée (PR) Bon de souscription (WT) <u>Certificat canadien d'actions étrangères (CDR)</u> Droit (RT) Fonds communs de placement (MF) Obligations privilégiées (PRD) Part de fiducie (T) Reçu de versement (IR) Société en commandite (LT) Unité (UN)

CHAPITRE 1 INTRODUCTION
Types et sous-types de valeurs et types d'effets

1.6 Types et sous-types de valeurs et types d'effets

Le tableau ci-dessous indique les types et sous-types de valeurs, ainsi que les types d'effets qu'utilise le CDSX pour identifier les valeurs.

Valeurs du marché monétaire		
Type de valeur	Sous-type de valeur	Type d'effet
Titre d'emprunt (D)	Marché monétaire (MM)	Papier commercial (CP) Papier commercial à échéance reportable (ECP) Acceptation bancaire (BA) Billet de dépôt inscrit en compte (BDN) Bon du Trésor du gouvernement du Canada (CTB) Bon du trésor provincial (PTB) Bon du trésor municipal (MTB) Billet municipal (MN) Billet provincial (PN) Certificat de dépôt (CD) Certificat de placement garanti (GIC) Bon du Trésor américain (UTB)

CHAPITRE 1 INTRODUCTION
Types et sous-types de valeurs et types d'effets

Valeurs du marché non monétaire		
Type de valeur	Sous-type de valeur	Type d'effet
Titre d'emprunt (D)	Obligation négociable (MB)	Obligation d'épargne du Canada (CSB) Obligation d'épargne provinciale (PSB) Obligation à prime du Canada (CPB) Obligation du gouvernement du Canada (CDA) Obligation provinciale (PRV) Obligation municipale (MUN) Obligation de société (CPR) Autre obligation du marché (OMB) Obligation ou billet émis par le Trésor américain (UTO)
	Composante détachée (SI)	Coupon détaché (CPN) Capital d'obligation coupons détachés (PRN) Reçu de coupon détaché (RCP)
	Bloc de composantes détachées (PK)	Bloc (PKG)
	Adossé à des créances (AB)	Obligation hypothécaire du Canada (CMB) Titre adossé à des créances hypothécaires (MBS) Autre titre adossé à un actif (OAB)

Titres de participation		
Type de valeur	Sous-type de valeur	Type d'effet
Titre de participation (E)	s.o.	<u>Certificat canadien d'actions étrangères (CDR)</u> Action ordinaire (CM) Action privilégiée (PR) Droit (RT) Bon de souscription (WT) Reçu de versements (IR) Part (UN) Fonds commun de placement (MF) Débenture privilégiée (PRD) Part de fiducie (T) Société en commandite (LT)

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR –
MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE APPORTÉES
AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

Mise à jour des paramètres se rapportant aux instructions de virement bancaire

A. DESCRIPTION DU PROJET DE MODIFICATION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées des Procédés et méthodes peuvent être consultées et téléchargées à partir de la [page Documentation](#) du site Web de la CDS.

Description des modifications proposées

La Banque du Canada a demandé à la CDS de l'aider dans le but d'encourager les expéditeurs de paiements à inscrire l'adresse du bénéficiaire dans toutes les instructions de virement bancaire MT103. Le changement visé découle de modifications apportées à un certain nombre de règlements de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* par le ministère des Finances du Canada. Bien que la nouvelle exigence ne mentionne pas le besoin de renseignements supplémentaires au sujet de l'expéditeur, elle pourrait entraîner des délais de traitement si la CDS devait retourner un paiement effectué par virement bancaire à un expéditeur et que l'adresse de celui-ci n'était pas indiquée dans le champ du client de la commande des instructions de virement bancaire. En conséquence, la CDS met à jour les Procédés et méthodes externes ci-dessous afin que l'adresse du bénéficiaire et du client de la commande soient ajoutées aux instructions de virement bancaire actuelles :

- Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX
- Procédés et méthodes relatifs aux émissions et aux droits et privilèges - Autres valeurs
- Adhésion aux services de la CDS
- Procédés et méthodes à l'intention de l'agent dépositaire et de l'agent payeur

Des modifications d'ordre administratif ont également été apportées afin de tenir compte de changements de formatage et de terminologie.

Les modifications des Procédés et méthodes de la CDS sont soumises à l'examen et à l'approbation du Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Les membres du CADS, qui comprennent des représentants des adhérents de la CDS, se réunissent tous les mois.

Les modifications susmentionnées ont été examinées et approuvées par le CADS le 28 octobre 2021.

B. CLASSIFICATION – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications nécessaires visant à assurer la cohérence ou la conformité avec une règle en vigueur, la loi en matière de valeurs immobilières ou une autre exigence d'ordre réglementaire.

Avis d'entrée en vigueur – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Conformément à l'annexe A (intitulée « Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC ») de l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») datée du 4 juillet 2012 et modifiée par la suite, et à l'annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2012-PDG-0142 de l'Autorité des marchés financiers, telle que modifiée par la suite, la CDS a établi que les présentes modifications proposées entreront en vigueur après la réception des approbations réglementaires.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

George Chung
Gestionnaire principal, Gouvernance et surveillance d'entreprise
Opérations intégrées

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1S3

Téléphone : 416 365-8610
Courriel : george.chung@tmx.com

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DE DÉPÔT

Dépôt de fonds

Les adhérents qui s'abonnent à l'application relative aux demandes de transfert TRAX peuvent envoyer des demandes de dépôt de valeurs au CDSX au moyen d'une interface sur le Web. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

La CDS fournit des rapports qui permettent de surveiller les dépôts de fonds et de valeurs au CDSX. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

6.1.1 Accès à l'écran DÉPÔT – MENU

Pour accéder à l'écran DÉPÔT – MENU :

1. Établissez une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
2. À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX - FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran FONCTIONS DU CLIENT – MENU à la page 21 apparaît.
3. Tapez le chiffre correspondant à DÉPÔT – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉPÔT – MENU à la page 112 apparaît.

DÉPÔT – MENU

```

MN18          SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC.          14:15:37
                DEPOT - MENU                                          03-03-21

 1 DEMANDER UN DEPOT DE VALEURS          (MDE0)
 2 DEMANDER UN DEPOT DE FONDS           (MDF0)
 3 INTERROGER UN DEPOT DE VALEURS       (MDI0)
 4 INTERROGER UN DEPOT DE FONDS         (MDJ0)

                                SELECTION: _

PF: 1/AIDE  3/SRTIE  4/MENU  9/MESS
OPTION:     DONNEES:

```

6.2 Dépôt de fonds

Les adhérents peuvent déposer des fonds canadiens ou américains dans leurs comptes de fonds.

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DE DÉPÔT

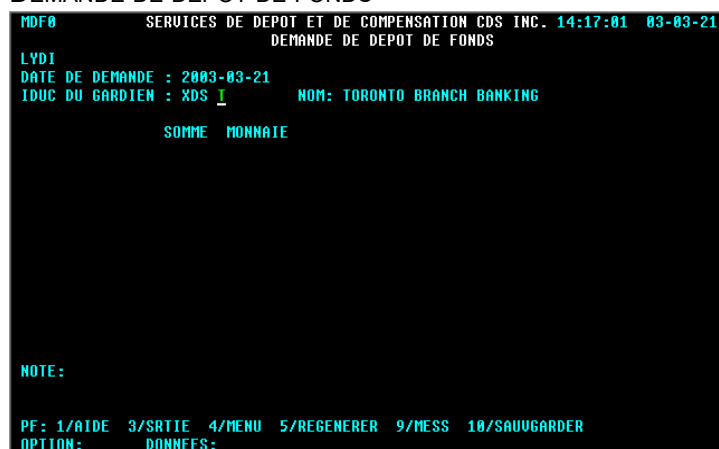
Dépôt de fonds

Dans le cas des dépôts de fonds canadiens, la CDS confirme le dépôt une fois que les fonds STPGV ont été transférés au compte STPGV de la CDS à la Banque du Canada. Dans le cas des dépôts de fonds américains, la CDS confirme le dépôt une fois que les fonds ont été transférés au compte de la CDS à la Harris National Association.

Pour demander le dépôt de fonds au CDSX :

1. Accédez à l'écran **DÉPÔT – MENU** à la page 112. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran DÉPÔT – MENU](#) à la page 112.
2. Tapez le chiffre correspondant à DEMANDER UN DÉPÔT DE FONDS dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE DÉPÔT DE FONDS** à la page 113 apparaît.

DEMANDE DE DÉPÔT DE FONDS



3. Remplissez les champs SOMME et MONNAIE. Au besoin, remplissez le champ NOTE.
4. Appuyez sur ENTRÉE pour valider les renseignements, puis sur PF10 pour les sauvegarder. Un code de dépôt apparaît au bas de l'écran à la ligne NOTE.
Il est important de noter le code de dépôt.
5. Pour déposer des fonds en dollars canadiens, effectuez un paiement STPGV au compte de la CDS à la Banque du Canada au moyen d'un message MT205 SWIFT. La Banque du Canada transmet une confirmation à la CDS à l'effet qu'elle a déposé les fonds STPGV au compte de la CDS. Si la valeur totale indiquée sur la demande de dépôt est équivalente au paiement STPGV versé à la CDS, cette dernière confirme le dépôt au CDSX.

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DE DÉPÔT
Dépôt de fonds

Le tableau ci-dessous fait état des renseignements à indiquer dans les messages MT205 SWIFT.

Champ	Description
RELATED REFERENCE	Inscrire le code du dépôt de fonds du CDSX.
BANK OF CANADA TRANSIT PAYMENTS CANADA ROUTING NUMBER	Inscrire <u>017700006</u> (le numéro de domiciliation de la Banque du Canada l'institution financière - : <u>0177</u> ; numéro de transit : <u>00006</u>) <u>00006177</u>
SWIFT ADDRESS	Inscrire l'adresse SWIFT : BCANCAW2
BENEFICIARY NAME	Inscrire le nom du bénéficiaire : CDS CLEARING AND DEPOSITORY SERVICES INC.
BENEFICIARY ACCOUNT	Inscrire le numéro de compte du bénéficiaire (numéro de compte de la CDS à la Banque du Canada, qui agit à titre de banquier STPGV de la CDS) : 15451001
BENEFICIARY BIC	Inscrire le numéro BIC du bénéficiaire : CDSLCATT

6. Pour déposer des fonds en dollars américains, effectuez un paiement Fedwire au compte de la CDS à la Harris National Association. La CDS surveille le compte afin de s'assurer que les fonds soient déposés à son compte. Si la valeur totale indiquée sur la demande de dépôt est équivalente au paiement Fedwire versé à la CDS, cette dernière confirme le dépôt au CDSX.

Le tableau ci-dessous fait état des renseignements à indiquer dans le paiement Fedwire.

bank	harris national association
telegraphic id	harris chgo
account number	203-213-4
aba number	071000288
fao	CDS CLEARING AND DEPOSITORY SERVICES INC. (inclure le code (ID) de dépôt au CDSX)

Remarque : Les modifications apportées aux instructions bancaires sont considérées d'ordre technique et peuvent devoir être appliquées rapidement. Un avis sera publié au moyen d'un bulletin de la CDS afin d'informer les adhérents des instructions bancaires modifiées en temps opportun. Les Procédés et méthodes externes seront par la suite mis à jour pour tenir compte des modifications.

CHAPITRE 2 PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE L'AGENT PAYEUR

Traitement des paiements

- Fonds insuffisants (c.-à-d. une marge de crédit ou un plafond de fonctionnement de société insuffisant)—Pour retirer un état en attente en raison de fonds insuffisants, l'agent payeur doit augmenter le plafond de fonctionnement, la marge de crédit ou les positions de fonds du montant requis pour déclencher le processus de règlement des droits et privilèges afin de pouvoir dégager de nouveau le paiement.
- VGG insuffisante—Pour retirer un état en attente en raison d'une garantie insuffisante, l'agent payeur doit augmenter la VGG de la quantité requise pour déclencher le processus de règlement des droits et privilèges afin de pouvoir dégager de nouveau le paiement.

2.4.3 Application d'un paiement STPGV directement à un événement

Si un événement est organisé dans le but de recevoir des paiements de droits et privilèges par débit dans un compte de fonds, mais qu'à la date de paiement, l'agent payeur décide de payer en utilisant les fonds STPGV, il doit communiquer avec le représentant du Service à la clientèle de la CDS et l'aviser qu'il recevra un paiement STPGV.

Pour attribuer un paiement STPGV au paiement d'un événement, l'agent payeur doit faire ce qui suit :

1. S'assurer que le dégagement du paiement de l'événement est placée en attente (veuillez consulter la section [Conservation des renseignements de dégagement de paiements](#) à la page 31).
2. Effectuer, avant 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique), un paiement STPGV (première tranche) au compte de la CDS qui se trouve à la Banque du Canada.

Remarque : La CDS ne traitera pas les paiements partiels de droits et privilèges.

CHAPITRE 2 PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE L'AGENT PAYEUR
Traitement des paiements

Le paiement STPGV effectué pour la valeur entière des droits et privilèges est dirigé vers le compte de la CDS qui se trouve à la Banque du Canada (banquier STPGV de la CDS). Le paiement STPGV devrait être effectué en utilisant un message SWIFT comprenant les renseignements bancaires et le ou les ISIN du titre visé par les droits et privilèges, comme suit :

Titre de zone - SWIFT	Description	Renseignements
<u>50 – Ordering Customer (MT103/MT103+)</u> <u>(numéro de compte, nom et adresse de l'expéditeur)</u>	<u>Numéro de compte du payeur (une ligne d'au plus 34 caractères)</u> <u>Nom et adresse du payeur (au plus quatre lignes et 35 caractères par ligne)</u> <u>Remarque : L'adresse saisie doit être une adresse municipale valide; les cases postales ne sont pas acceptables.</u>	<u>Par exemple : CA30001216371411</u> <u>Par exemple : ABC INC.</u> <u>Division de la trésorerie</u> <u>123, rue Principale Nord-Ouest, bureau 5</u> <u>Montréal (Québec) H1A 1A1</u>
57 – Account with Institution (coordonnées de l'institution financière du destinataire)	Numéro d'acheminement de <u>Paiements Canada, l'Association canadienne des paiements de la</u> -Banque du Canada (Numéro de transit : 00006, numéro de l'institution financière : 0177) Code BIC de la Banque du Canada	017700006 BCANCAW2
58 – Beneficiary Institution (MT205) ¹	Numéro de compte du bénéficiaire Code BIC du bénéficiaire	15451002 CDSLCAAT
59 – Beneficiary Customer (MT103 / MT103+) ²	<u>Numéro de compte du bénéficiaire</u> Nom <u>et adresse</u> du bénéficiaire	<u>15451002</u> Services de dépôt et de compensation CDS inc. <u>100, rue Adelaide Ouest</u> <u>Toronto (Ontario) M5H 1S3</u> <u>Canada</u>
72 – Sender to Receiver Information	ISIN et autres renseignements à l'intention de la CDS (au plus six lignes et 35 caractères par ligne)	Par exemple : /BNF/CA123456AA99

¹ Ou 59 – Beneficiary Customer (MT103 / MT103+)

² Ou 58 – Beneficiary Institution (MT205)

3. Assurez-vous que le paiement STPGV couvre totalement la valeur des droits et privilèges. La CDS ne traitera pas les paiements partiels de droits et privilèges.

Lorsque la CDS informe l'agent payeur que le paiement a été effectué, celui-ci vérifie l'écran interrogation d'émission de paiements pour s'assurer que l'événement a été payé.

CHAPITRE 4 DROITS ET PRIVILÈGES
Attribution d'un paiement STPGV directement à un événement

4.5 Attribution d'un paiement STPGV directement à un événement

Si un événement a été prévu afin de recevoir les paiements de droits et privilèges au moyen d'un débit du compte de fonds, mais qu'à la date de paiement, le responsable du traitement des droits et privilèges décide d'effectuer le paiement à l'aide du STPGV, il doit communiquer avec un représentant du Service à la clientèle de la CDS afin de l'informer qu'elle recevra un paiement STPGV.

Lorsque le champ OPTION DE PAIEMENT est réglé à OVRN et que le champ ÉTAT ÉVÉN porte la mention PEND, modifiez le champ IND PAIEMENT pour qu'il indique HOLD (retenue).

Pour affecter un paiement STPGV à un événement :

1. Assurez-vous que l'état de l'événement est réglé à HOLD (retenue).
Tapez LVTS dans le champ OPTION DE PAIEMENT pour vous assurer que l'événement sera retenu. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Retenue d'un événement aux fins de paiement le même jour](#) à la page 44. Vous pouvez également retenir les paiements en suspens à cause d'un manque de fonds en vue d'un paiement STPGV.
2. Effectuez un paiement STPGV (soit un paiement de tranche un ou de tranche deux) dans le compte que la CDS détient à la Banque du Canada au plus tard à 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique).

Remarque : La CDS ne traitera pas les paiements partiels de droits et privilèges.

Le paiement STPGV que vous effectuez pour la valeur entière des droits et privilèges est transmis au compte de la CDS à la Banque du Canada (banquier de la CDS en ce qui a trait au STPGV). Le paiement STPGV doit être effectué à l'aide d'un message SWIFT comprenant les renseignements bancaires et le ou les ISIN du titre visé par les droits et privilèges, comme suit :

Titre de zone - SWIFT	Description	Renseignements
50 – Ordering Customer (MT103/MT103+)	Numéro de compte du payeur (une ligne d'au plus 34 caractères)	Par exemple : CA30001216371411
(numéro de compte, nom et adresse de l'expéditeur)	Nom et adresse du payeur (au plus quatre lignes et 35 caractères par ligne) Remarque : L'adresse saisie doit être une adresse municipale valide; les cases postales ne sont pas acceptables.	Par exemple : ABC INC. Division de la trésorerie 123, rue Principale Nord-Ouest, bureau 5 Montréal (Québec) H1A 1A1

CHAPITRE 4 DROITS ET PRIVILÈGES
Virement de valeurs soumises

Titre de zone - SWIFT	Description	Renseignements
57 – Account With Institution (coordonnées de l'institution financière du destinataire)	Numéro d'acheminement de l'Association canadienne des paiements de la <u>Paielements Canada</u> , Banque du Canada (Numéro de transit : 00006 numéro de l'institution financière : 0177)	017700006
	Code BIC de la Banque du Canada	BCANCAW2
58 – Beneficiary Institution (MT205) ¹	Numéro de compte du bénéficiaire	15451002
	Code BIC du bénéficiaire	CDSLCAAT
59 – Beneficiary Customer (MT103 / MT103+) ²	<u>Numéro de compte du bénéficiaire</u>	<u>15451002</u>
	Nom <u>et adresse</u> du bénéficiaire	Services de dépôt et de compensation CDS inc. <u>100, rue Adelaide Ouest</u> <u>Toronto (Ontario) M5H 2C9</u> <u>Canada</u>
72 – Sender to Receiver Information	ISIN et autres renseignements à l'intention de la CDS (au plus six lignes et 35 caractères par ligne)	Par exemple : /BNF/CA123456AA99

¹ Ou 59 – Beneficiary Customer (MT103 / MT103+)

² Ou 58 – Beneficiary Institution (MT205)

Vérification d'un paiement STPGV

La CDS avise le responsable du traitement des droits et privilèges une fois le dégage­ment du paiement terminé. Afin de vérifier que le paiement relatif à l'événement a été versé, utilisez la fonction DÉGAG PAIEM – AG PAY D'ÉMETT pour avoir accès à l'écran DÉGAGEMENT/RETENUE DE PAIEMENT (à la page 43).

4.6 Virement de valeurs soumises

Au terme du dégage­ment du paiement, les responsables du traitement des droits et privilèges ont accès à l'écran DÉGAGEMENT/RETENUE DE PAIEMENT (à la page 43), ce qui leur permet de commencer le virement des valeurs pour droits et privilèges soumises à leur compte SA 000.

Lors du paiement de droits et privilèges, l'agent payeur peut déclencher le jour même un virement des valeurs pour droits et privilèges soumises du compte de valeurs pour droits et privilèges de la CDS à son propre compte séparé.

Si le virement des valeurs pour droits et privilèges soumises n'est pas déclenché le jour même par l'agent, les valeurs pour droits et privilèges soumises sont automatiquement déplacées du compte de valeurs pour droits et privilèges de la CDS au compte séparé de l'agent le matin suivant la date du paiement.

CHAPITRE 15 GESTION DES GARANTIES

Garanties admissibles

- ² Cote R1 [faible] attribuée par DBRS pour un titre d'emprunt à court-terme dont l'émetteur a une cote minimale de A attribuée par la CDS. Cote AA [faible] attribuée par DBRS pour un titre d'emprunt à long terme dont l'émetteur a une cote minimale de AA attribuée par la CDS.
- ³ Au plus 20 pour cent de la valeur de la garantie mise en gage peut constituer une obligation d'émetteurs des secteurs privé et municipal, sous réserve de restrictions supplémentaires selon lesquelles : i) seule une tranche de 10 % de la valeur de la garantie mise en gage peut constituer une obligation d'adhérents au STPGV et d'émetteurs liés à ces derniers; ii) seule une tranche de 5 % de la valeur de la garantie mise en gage peut constituer une obligation d'un seul émetteur des secteurs privé ou municipal.
- ⁴ Les titres émis par les membres d'un fonds commun ou d'un fonds ou une « famille » d'un membre d'un fonds commun ou d'un fonds ne sont pas admissibles à la garantie afférente au fonds commun ou au fonds.
- ⁵ Cote R-1 [faible] attribuée par DBRS, A-1 [moyenne] attribuée par S&P ou P1 attribuée par Moody's.
- ⁶ Cote R1 [moyenne] attribuée par DBRS ou A-1 [moyenne] attribuée par S&P. Émetteur ayant une cote minimale de AA attribuée par la CDS.
- ⁷ Cote A [faible] attribuée par DBRS, A- attribuée par S&P ou A3 attribuée par Moody's.
- ⁸ 100 pour cent de la contribution doit être versée en dollars américains.

15.1.1 Livraison d'un montant en espèces libellé en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie

Pour mettre en gage un montant en espèces en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie, les adhérents doivent effectuer un paiement STPGV au compte de garantie en espèces de la CDS à la Banque du Canada au moyen d'un message SWIFT MT205. La Banque du Canada confirme à la CDS que les fonds STPGV ont été déposés au compte de la CDS, puis la CDS inscrit la valeur du montant en espèces reçu au Système de gestion de la garantie.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements dont doit faire état le message SWIFT MT205.

CHAPITRE 15 GESTION DES GARANTIES
Garanties admissibles

Champ	Description
Related reference	Inscrire le code du fonds commun de garantie ou du fonds des adhérents
BANK OF CANADA TRANSIT PAYMENTS CANADA ROUTING NUMBER	Inscrire le numéro de domiciliation de la Banque du Canada : 00006177017700006 (numéro de l'institution financière : 0177; numéro de transit : 0006)
SWIFT ADDRESS	Inscrire l'adresse SWIFT : BCANCAW2
Beneficiary name	Inscrire le nom du bénéficiaire : THE CANADIAN DEPOSITORY FOR SECURITIES LIMITED
Beneficiary account	Inscrire le numéro de compte du bénéficiaire (numéro de compte de la CDS à la Banque du Canada, qui agit à titre de banquier STPGV de la CDS) : 154513
Beneficiary BIC	Inscrire le numéro BIC du bénéficiaire : CDSLCAAT

Remarque : Les modifications apportées aux instructions bancaires sont considérées d'ordre technique et peuvent devoir être appliquées rapidement. Un avis sera publié au moyen d'un bulletin de la CDS afin d'informer les adhérents des instructions bancaires modifiées en temps opportun. Les Procédés et méthodes externes seront par la suite mis à jour pour tenir compte des modifications.

Dépôts en espèces libellés en dollars canadiens

Au moment d'utiliser des dépôts en espèces en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie :

- Les adhérents peuvent substituer des valeurs mobilières aux montants de garantie de plus de 10 millions de dollars avant 13 h (HE) le jour du dépôt, si ces valeurs mobilières sont réputées être admissibles à titre de garantie pour le fonds en question.
- Tout solde résiduel en espèces doit être inférieur ou égal à 10 millions de dollars.

Retraits en espèces libellés en dollars canadiens

Lorsqu'une demande de retrait en espèces est reçue avant 10 h (HE) :

- Les retraits visant un montant inférieur ou égal à 10 millions de dollars peuvent être réalisés après 10 h (HE) le jour ouvrable suivant la demande de retrait¹.

¹Les retraits de garanties en espèces peuvent être assujettis à des restrictions bancaires propres à la CDS. Avant 10 h 30 (HE), la CDS confirmera à tout adhérent ayant présenté une demande de retrait si cette demande ne pourra pas être satisfaite avant le jour ouvrable qui suit celui du dépôt de la demande.

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DE DÉPÔT

Dépôt de fonds

Les adhérents qui s'abonnent à l'application relative aux demandes de transfert TRAX peuvent envoyer des demandes de dépôt de valeurs au CDSX au moyen d'une interface sur le Web. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

La CDS fournit des rapports qui permettent de surveiller les dépôts de fonds et de valeurs au CDSX. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

6.1.1 Accès à l'écran DÉPÔT – MENU

Pour accéder à l'écran DÉPÔT – MENU :

1. Établissez une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
2. À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX - FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran FONCTIONS DU CLIENT – MENU à la page 21 apparaît.
3. Tapez le chiffre correspondant à DÉPÔT – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉPÔT – MENU à la page 112 apparaît.

DÉPÔT – MENU

```

MN18          SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC.          14:15:37
                DEPOT - MENU                                          03-03-21

 1 DEMANDER UN DEPOT DE VALEURS          (MDE0)
 2 DEMANDER UN DEPOT DE FONDS           (MDF0)
 3 INTERROGER UN DEPOT DE VALEURS       (MDI0)
 4 INTERROGER UN DEPOT DE FONDS         (MDJ0)

                                SELECTION: _

PF: 1/AIDE  3/SRTIE  4/MENU  9/MESS
OPTION:     DONNEES:

```

6.2 Dépôt de fonds

Les adhérents peuvent déposer des fonds canadiens ou américains dans leurs comptes de fonds.

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DE DÉPÔT

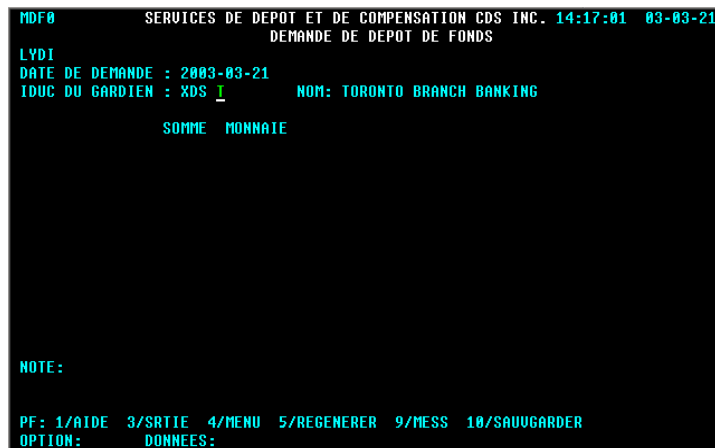
Dépôt de fonds

Dans le cas des dépôts de fonds canadiens, la CDS confirme le dépôt une fois que les fonds STPGV ont été transférés au compte STPGV de la CDS à la Banque du Canada. Dans le cas des dépôts de fonds américains, la CDS confirme le dépôt une fois que les fonds ont été transférés au compte de la CDS à la Harris National Association.

Pour demander le dépôt de fonds au CDSX :

1. Accédez à l'écran **DÉPÔT – MENU** à la page 112. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran DÉPÔT – MENU](#) à la page 112.
2. Tapez le chiffre correspondant à DEMANDER UN DÉPÔT DE FONDS dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE DÉPÔT DE FONDS** à la page 113 apparaît.

DEMANDE DE DÉPÔT DE FONDS



3. Remplissez les champs SOMME et MONNAIE. Au besoin, remplissez le champ NOTE.
4. Appuyez sur ENTRÉE pour valider les renseignements, puis sur PF10 pour les sauvegarder. Un code de dépôt apparaît au bas de l'écran à la ligne NOTE.
Il est important de noter le code de dépôt.
5. Pour déposer des fonds en dollars canadiens, effectuez un paiement STPGV au compte de la CDS à la Banque du Canada au moyen d'un message MT205 SWIFT. La Banque du Canada transmet une confirmation à la CDS à l'effet qu'elle a déposé les fonds STPGV au compte de la CDS. Si la valeur totale indiquée sur la demande de dépôt est équivalente au paiement STPGV versé à la CDS, cette dernière confirme le dépôt au CDSX.

CHAPITRE 6 ACTIVITÉS DE DÉPÔT
Dépôt de fonds

Le tableau ci-dessous fait état des renseignements à indiquer dans les messages MT205 SWIFT.

Champ	Description
RELATED REFERENCE	Inscrire le code du dépôt de fonds du CDSX.
BANK OF CANADA PAYMENTS CANADA ROUTING NUMBER	Inscrire 017700006 (numéro de l'institution financière : 0177; numéro de transit : 00006)
SWIFT ADDRESS	Inscrire l'adresse SWIFT : BCANCAW2
BENEFICIARY NAME	Inscrire le nom du bénéficiaire : CDS CLEARING AND DEPOSITORY SERVICES INC.
BENEFICIARY ACCOUNT	Inscrire le numéro de compte du bénéficiaire (numéro de compte de la CDS à la Banque du Canada, qui agit à titre de banquier STPGV de la CDS) : 15451001
BENEFICIARY BIC	Inscrire le numéro BIC du bénéficiaire : CDSLCA22

6. Pour déposer des fonds en dollars américains, effectuez un paiement Fedwire au compte de la CDS à la Harris National Association. La CDS surveille le compte afin de s'assurer que les fonds soient déposés à son compte. Si la valeur totale indiquée sur la demande de dépôt est équivalente au paiement Fedwire versé à la CDS, cette dernière confirme le dépôt au CDSX.

Le tableau ci-dessous fait état des renseignements à indiquer dans le paiement Fedwire.

bank	harris national association
telegraphic id	harris chgo
account number	203-213-4
aba number	071000288
fao	CDS CLEARING AND DEPOSITORY SERVICES INC. (inclure le code (ID) de dépôt au CDSX)

Remarque : Les modifications apportées aux instructions bancaires sont considérées d'ordre technique et peuvent devoir être appliquées rapidement. Un avis sera publié au moyen d'un bulletin de la CDS afin d'informer les adhérents des instructions bancaires modifiées en temps opportun. Les Procédés et méthodes externes seront par la suite mis à jour pour tenir compte des modifications.

CHAPITRE 2 PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE L'AGENT PAYEUR

Traitement des paiements

- Fonds insuffisants (c.-à-d. une marge de crédit ou un plafond de fonctionnement de société insuffisant)—Pour retirer un état en attente en raison de fonds insuffisants, l'agent payeur doit augmenter le plafond de fonctionnement, la marge de crédit ou les positions de fonds du montant requis pour déclencher le processus de règlement des droits et privilèges afin de pouvoir dégager de nouveau le paiement.
- VGG insuffisante—Pour retirer un état en attente en raison d'une garantie insuffisante, l'agent payeur doit augmenter la VGG de la quantité requise pour déclencher le processus de règlement des droits et privilèges afin de pouvoir dégager de nouveau le paiement.

2.4.3 Application d'un paiement STPGV directement à un événement

Si un événement est organisé dans le but de recevoir des paiements de droits et privilèges par débit dans un compte de fonds, mais qu'à la date de paiement, l'agent payeur décide de payer en utilisant les fonds STPGV, il doit communiquer avec le représentant du Service à la clientèle de la CDS et l'aviser qu'il recevra un paiement STPGV.

Pour attribuer un paiement STPGV au paiement d'un événement, l'agent payeur doit faire ce qui suit :

1. S'assurer que le dégagement du paiement de l'événement est placée en attente (veuillez consulter la section [Conservation des renseignements de dégagement de paiements](#) à la page 31).
2. Effectuer, avant 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique), un paiement STPGV (première tranche) au compte de la CDS qui se trouve à la Banque du Canada.

Remarque : La CDS ne traitera pas les paiements partiels de droits et privilèges.

CHAPITRE 2 PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE L'AGENT PAYEUR
Traitement des paiements

Le paiement STPGV effectué pour la valeur entière des droits et privilèges est dirigé vers le compte de la CDS qui se trouve à la Banque du Canada (banquier STPGV de la CDS). Le paiement STPGV devrait être effectué en utilisant un message SWIFT comprenant les renseignements bancaires et le ou les ISIN du titre visé par les droits et privilèges, comme suit :

Titre de zone - SWIFT	Description	Renseignements
50 – Ordering Customer (MT103/MT103+)	Numéro de compte du payeur (une ligne d'au plus 34 caractères)	Par exemple : CA30001216371411
(numéro de compte, nom et adresse de l'expéditeur)	Nom et adresse du payeur (au plus quatre lignes et 35 caractères par ligne) Remarque : L'adresse saisie doit être une adresse municipale valide; les cases postales ne sont pas acceptables.	Par exemple : ABC INC. Division de la trésorerie 123, rue Principale Nord-Ouest, bureau 5 Montréal (Québec) H1A 1A1
57 – Account with Institution (coordonnées de l'institution financière du destinataire)	Numéro d'acheminement de Paiements Canada, Banque du Canada (Numéro de transit : 00006, numéro de l'institution financière : 0177)	017700006
	Code BIC de la Banque du Canada	BCANCAW2
58 – Beneficiary Institution (MT205) ¹	Numéro de compte du bénéficiaire	15451002
	Code BIC du bénéficiaire	CDSLCAAT
59 – Beneficiary Customer (MT103 / MT103+) ²	Numéro de compte du bénéficiaire	15451002
	Nom et adresse du bénéficiaire	Services de dépôt et de compensation CDS 100, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) M5H 1S3 Canada
72 – Sender to Receiver Information	ISIN et autres renseignements à l'intention de la CDS (au plus six lignes et 35 caractères par ligne)	Par exemple : /BNF/CA123456AA99

¹ Ou 59 – Beneficiary Customer (MT103 / MT103+)

² Ou 58 – Beneficiary Institution (MT205)

3. Assurez-vous que le paiement STPGV couvre totalement la valeur des droits et privilèges. La CDS ne traitera pas les paiements partiels de droits et privilèges.

Lorsque la CDS informe l'agent payeur que le paiement a été effectué, celui-ci vérifie l'écran interrogation d'émission de paiements pour s'assurer que l'événement a été payé.

CHAPITRE 4 DROITS ET PRIVILÈGES
Attribution d'un paiement STPGV directement à un événement

4.5 Attribution d'un paiement STPGV directement à un événement

Si un événement a été prévu afin de recevoir les paiements de droits et privilèges au moyen d'un débit du compte de fonds, mais qu'à la date de paiement, le responsable du traitement des droits et privilèges décide d'effectuer le paiement à l'aide du STPGV, il doit communiquer avec un représentant du Service à la clientèle de la CDS afin de l'informer qu'elle recevra un paiement STPGV.

Lorsque le champ OPTION DE PAIEMENT est réglé à OVRN et que le champ ÉTAT ÉVÉN porte la mention PEND, modifiez le champ IND PAIEMENT pour qu'il indique HOLD (retenue).

Pour affecter un paiement STPGV à un événement :

1. Assurez-vous que l'état de l'événement est réglé à HOLD (retenue).
Tapez LVTS dans le champ OPTION DE PAIEMENT pour vous assurer que l'événement sera retenu. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Retenue d'un événement aux fins de paiement le même jour](#) à la page 44. Vous pouvez également retenir les paiements en suspens à cause d'un manque de fonds en vue d'un paiement STPGV.
2. Effectuez un paiement STPGV (soit un paiement de tranche un ou de tranche deux) dans le compte que la CDS détient à la Banque du Canada au plus tard à 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique).

Remarque : La CDS ne traitera pas les paiements partiels de droits et privilèges.

Le paiement STPGV que vous effectuez pour la valeur entière des droits et privilèges est transmis au compte de la CDS à la Banque du Canada (banquier de la CDS en ce qui a trait au STPGV). Le paiement STPGV doit être effectué à l'aide d'un message SWIFT comprenant les renseignements bancaires et le ou les ISIN du titre visé par les droits et privilèges, comme suit :

Titre de zone - SWIFT	Description	Renseignements
50 – Ordering Customer (MT103/MT103+)	Numéro de compte du payeur (une ligne d'au plus 34 caractères)	Par exemple : CA30001216371411
(numéro de compte, nom et adresse de l'expéditeur)	Nom et adresse du payeur (au plus quatre lignes et 35 caractères par ligne) Remarque : L'adresse saisie doit être une adresse municipale valide; les cases postales ne sont pas acceptables.	Par exemple : ABC INC. Division de la trésorerie 123, rue Principale Nord-Ouest, bureau 5 Montréal (Québec) H1A 1A1

CHAPITRE 4 DROITS ET PRIVILÈGES
Virement de valeurs soumises

Titre de zone - SWIFT	Description	Renseignements
57 – Account With Institution (coordonnées de l'institution financière du destinataire)	Numéro d'acheminement de Paiements Canada, Banque du Canada (Numéro de transit : 00006 numéro de l'institution financière : 0177)	017700006
	Code BIC de la Banque du Canada	BCANCAW2
58 – Beneficiary Institution (MT205) ¹	Numéro de compte du bénéficiaire	15451002
	Code BIC du bénéficiaire	CDSLCAAT
59 – Beneficiary Customer (MT103 / MT103+) ²	Numéro de compte du bénéficiaire	15451002
	Nom et adresse du bénéficiaire	Services de dépôt et de compensation CDS 100, rue Adelaide Ouest Toronto (Ontario) M5H 2C9 Canada
72 – Sender to Receiver Information	ISIN et autres renseignements à l'intention de la CDS (au plus six lignes et 35 caractères par ligne)	Par exemple : /BNF/CA123456AA99

¹ Ou 59 – Beneficiary Customer (MT103 / MT103+)

² Ou 58 – Beneficiary Institution (MT205)

Vérification d'un paiement STPGV

La CDS avise le responsable du traitement des droits et privilèges une fois le dégagelement du paiement terminé. Afin de vérifier que le paiement relatif à l'événement a été versé, utilisez la fonction DÉGAG PAIEM – AG PAY D'ÉMETT pour avoir accès à l'écran DÉGAGEMENT/RETENUE DE PAIEMENT (à la page 43).

4.6 Virement de valeurs soumises

Au terme du dégagelement du paiement, les responsables du traitement des droits et privilèges ont accès à l'écran DÉGAGEMENT/RETENUE DE PAIEMENT (à la page 43), ce qui leur permet de commencer le virement des valeurs pour droits et privilèges soumises à leur compte SA 000.

Lors du paiement de droits et privilèges, l'agent payeur peut déclencher le jour même un virement des valeurs pour droits et privilèges soumises du compte de valeurs pour droits et privilèges de la CDS à son propre compte séparé.

Si le virement des valeurs pour droits et privilèges soumises n'est pas déclenché le jour même par l'agent, les valeurs pour droits et privilèges soumises sont automatiquement déplacées du compte de valeurs pour droits et privilèges de la CDS au compte séparé de l'agent le matin suivant la date du paiement.

CHAPITRE 15 GESTION DES GARANTIES

Garanties admissibles

- ² Cote R1 [faible] attribuée par DBRS pour un titre d'emprunt à court-terme dont l'émetteur a une cote minimale de A attribuée par la CDS. Cote AA [faible] attribuée par DBRS pour un titre d'emprunt à long terme dont l'émetteur a une cote minimale de AA attribuée par la CDS.
- ³ Au plus 20 pour cent de la valeur de la garantie mise en gage peut constituer une obligation d'émetteurs des secteurs privé et municipal, sous réserve de restrictions supplémentaires selon lesquelles : i) seule une tranche de 10 % de la valeur de la garantie mise en gage peut constituer une obligation d'adhérents au STPGV et d'émetteurs liés à ces derniers; ii) seule une tranche de 5 % de la valeur de la garantie mise en gage peut constituer une obligation d'un seul émetteur des secteurs privé ou municipal.
- ⁴ Les titres émis par les membres d'un fonds commun ou d'un fonds ou une « famille » d'un membre d'un fonds commun ou d'un fonds ne sont pas admissibles à la garantie afférente au fonds commun ou au fonds.
- ⁵ Cote R-1 [faible] attribuée par DBRS, A-1 [moyenne] attribuée par S&P ou P1 attribuée par Moody's.
- ⁶ Cote R1 [moyenne] attribuée par DBRS ou A-1 [moyenne] attribuée par S&P. Émetteur ayant une cote minimale de AA attribuée par la CDS.
- ⁷ Cote A [faible] attribuée par DBRS, A- attribuée par S&P ou A3 attribuée par Moody's.
- ⁸ 100 pour cent de la contribution doit être versée en dollars américains.

15.1.1 Livraison d'un montant en espèces libellé en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie

Pour mettre en gage un montant en espèces en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie, les adhérents doivent effectuer un paiement STPGV au compte de garantie en espèces de la CDS à la Banque du Canada au moyen d'un message SWIFT MT205. La Banque du Canada confirme à la CDS que les fonds STPGV ont été déposés au compte de la CDS, puis la CDS inscrit la valeur du montant en espèces reçu au Système de gestion de la garantie.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements dont doit faire état le message SWIFT MT205.

CHAPITRE 15 GESTION DES GARANTIES
Garanties admissibles

Champ	Description
Related reference	Inscrire le code du fonds commun de garantie ou du fonds des adhérents
BANK OF CANADA PAYMENTS CANADA ROUTING NUMBER	017700006 (numéro de l'institution financière : 0177; numéro de transit : 0006)
SWIFT ADDRESS	Inscrire l'adresse SWIFT : BCANCAW2
Beneficiary name	Inscrire le nom du bénéficiaire : THE CANADIAN DEPOSITORY FOR SECURITIES LIMITED
Beneficiary account	Inscrire le numéro de compte du bénéficiaire (numéro de compte de la CDS à la Banque du Canada, qui agit à titre de banquier STPGV de la CDS) : 154513
Beneficiary BIC	Inscrire le numéro BIC du bénéficiaire : CDSLCAW2

Remarque : Les modifications apportées aux instructions bancaires sont considérées d'ordre technique et peuvent devoir être appliquées rapidement. Un avis sera publié au moyen d'un bulletin de la CDS afin d'informer les adhérents des instructions bancaires modifiées en temps opportun. Les Procédés et méthodes externes seront par la suite mis à jour pour tenir compte des modifications.

Dépôts en espèces libellés en dollars canadiens

Au moment d'utiliser des dépôts en espèces en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie :

- Les adhérents peuvent substituer des valeurs mobilières aux montants de garantie de plus de 10 millions de dollars avant 13 h (HE) le jour du dépôt, si ces valeurs mobilières sont réputées être admissibles à titre de garantie pour le fonds en question.
- Tout solde résiduel en espèces doit être inférieur ou égal à 10 millions de dollars.

Retraits en espèces libellés en dollars canadiens

Lorsqu'une demande de retrait en espèces est reçue avant 10 h (HE) :

- Les retraits visant un montant inférieur ou égal à 10 millions de dollars peuvent être réalisés après 10 h (HE) le jour ouvrable suivant la demande de retrait¹.

¹Les retraits de garanties en espèces peuvent être assujettis à des restrictions bancaires propres à la CDS. Avant 10 h 30 (HE), la CDS confirmera à tout adhérent ayant présenté une demande de retrait si cette demande ne pourra pas être satisfaite avant le jour ouvrable qui suit celui du dépôt de la demande.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.